



AVIS PUBLIC

AVIS est donné par le soussigné, greffier et responsable des affaires juridiques et directeur général adjoint (DGA), que le Règlement numéro 476-15 modifiant le règlement numéro 224-03 concernant les branchements à l'égout pour ajouter un article afin de définir les responsabilités des utilisateurs et de la Municipalité a été adopté par le conseil municipal le 8 septembre 2015.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au bureau du Directeur général au 8, chemin River, Cantley (Québec), durant les heures normales de bureau.

Veillez noter que l'avis public est également sur le site Internet à l'adresse : www.cantley.ca sous la rubrique « Avis publics ».

DONNÉ à Cantley ce 14^e jour du mois de septembre deux mille quinze.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "C. Dufour", is written over a horizontal line.

M^e Charles Dufour

Greffier et responsable des affaires juridiques et directeur général adjoint
(DGA)

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Me Charles Dufour, greffier et responsable des affaires juridiques et directeur général adjoint (DGA) de la Municipalité de Cantley certifie avoir publié l'avis public du Règlement numéro 476-15 modifiant le règlement numéro 224-03 concernant les branchements à l'égout pour ajouter un article afin de définir les responsabilités des utilisateurs et de la Municipalité en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site Internet.

Le 14^e jour de mars entre 8 h 30 et 16 h 30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14^e jour du mois de septembre 2015.



M^e Charles Dufour

Greffier et responsable des affaires juridiques et directeur général adjoint
(DGA)